SAS DELICES AGRO - 8 rue de la Claie

49070 BEAUCOUZE

Tel: 02.41.35.10.90 - Fax: 02.41.35.10.91

SITE : <u>www.tresorsdechefs.com</u> E-mail : <u>info@fuseau-sas.com</u> Date de révision : 22/08/2023

Page 1 sur 4

# FICHE TECHNIQUE PRODUIT Graines de courge

### **INFORMATIONS PRODUIT**

Code article: 404027 (5kg) 404024 (1kg); 404023(500g)

404022 (250g) 404026 (1kg ECO) 404025 (1kg)

Dénomination légale : Graines de potiron pelées

Code douanier: 12129999

Désignation commerciale : Graines de courge



### Déclaration d'ingrédients – en conformité au règlement INCO (1169/2011)

Graines de potiron pelées 100%.

Origine Chine.

### **CONSERVATION**

Durée de conservation : 12 mois

Conditions de conservation du produit : A conserver dans un endroit frais et sec.

A conserver une température <20°C.

### INFORMATIONS NUTRITIONNELLES

Valeur nutritionnelles moyennes	Pour 100g de produit vendu
- Énergie	545 Kcal/ 2 282 kJ
- Matières grasses	48.48 g
Dont acides gras saturés	9.09g
- Glucides	12.12g
Dont sucres	0g
- Fibres	6.1 g
- Protéines	30.3g
- Sel	0 g

SAS DELICES AGRO - 8 rue de la Claie

49070 BEAUCOUZE

Tel: 02.41.35.10.90 - Fax: 02.41.35.10.91

SITE: <u>www.tresorsdechefs.com</u> E-mail: <u>info@fuseau-sas.com</u> Date de révision : 22/08/2023

Page **2** sur **4** 

# FICHE TECHNIQUE PRODUIT Graines de courge

## SÉCURITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES

D'après le règlement n°1169/2011, les allergènes suivants doivent être mentionnés sur la liste d'ingrédients → Inscrire « + » si présence et « - » si absence

		Contamination croisée possible		
Allergènes	Présent dans le produit	Présent sur la ligne de production	Présent dans l'usine	Risque de contamination croisée*
<b>ARACHIDE</b> et dérivés	-	-	+	-
CEREALES				
CONTENANT DU	_	+	+	+
<b>GLUTEN</b> et	-	Т	T	т
dérivés**				
CRUSTACES et	_	_	+	_
dérivés			'	-
<b>FRUITS A COQUES</b> et dérivés***	-	+	+	+
LAIT et dérivés (y				
compris lactose)	-	+	+	+
<b>LUPIN</b> et dérivés	-	+	+	+
MOLLUSQUES et	_	_	+	_
dérivés	<u>-</u>	-	т	-
MOUTARDE et	_	+	+	+
dérivés	_	'	'	
ŒUFS et dérivés	-	-	+	-
<b>POISSONS</b> et dérivés	-	-	+	-
<b>SOJA</b> et dérivés	-	+	+	+
SULFITES ET				
ANYDRHIDE				
SULFUREUX	-	+	+	+
(supérieur à				
10mg/kg)				
<b>SESAME</b> et dérivés	-	+	+	+
<b>CELERI</b> et dérivés	-	-	+	-

<sup>\*\*</sup> blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées et les produits à base de céréales contenant du gluten.

<sup>\*\*\*</sup> amandes, noisettes, pistaches, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du brésil, noix de Macadamia et noix de Queensland et produits à base de ces fruits.

Critères physico-chimiques		
Pureté	99.95% min	
Humidité	7.5% max	
Aflatoxines B1	<2μg/kg	
Aflatoxines total	<4μg/kg	

SAS DELICES AGRO - 8 rue de la Claie

49070 BEAUCOUZE

Tel: 02.41.35.10.90 - Fax: 02.41.35.10.91

SITE : <u>www.tresorsdechefs.com</u> E-mail : <u>info@fuseau-sas.com</u> Date de révision : 22/08/2023

NIQUE PRODUIT Page 3 sur 4

# FICHE TECHNIQUE PRODUIT Graines de courge

Critères microbiologiques			
Germes	Limite maximale		
Flore totale	1 000 000 UFC/g		
Escherichia coli	10 UFC/g		
Salmonelles	Absence/25g		
Coliformes	10 000 UFC/g		
Entérobactérie	10 000 UFC/g		
Levures et moisissures	10 000 UFC/g		
Staphylocoque	10 UFC/g		

## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET RÉGLEMENTATION

#### STATUT OGM

Conforme à la réglementation Européenne CE n°1830/2003 et n°1829/2003.

### • TRAITEMENT PAR IONISATION

Produit non ionisé/non irradié selon les directives n°1999/2/CE et n°1999/3/CE.

### PESTICIDES

Conforme à la réglementation Européenne CE n°396/2005 et n°178/2006.

### • **CONTAMINANTS**

Conforme à la réglementation Européenne CE n°2023/915

### • RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Non applicable.

### GARANTIE ABSENCE NANOMATÉRIAUX

Conforme au règlement 1169/2011/CE et dans le cadre du décret 2012-232 relatif à la déclaration annuelle des substances à l'état nano-particulaire et arrêté du 6 août 2012.

SAS DELICES AGRO - 8 rue de la Claie

49070 BEAUCOUZE

Tel: 02.41.35.10.90 - Fax: 02.41.35.10.91

SITE: www.tresorsdechefs.com

E-mail : info@fuseau-sas.com FICHE TECHNIQUE PRODUIT

Date de révision : 22/08/2023

Page 4 sur 4

### • **EMBALLAGES**

Conforme au règlement CE n°1935/2004 du 27 octobre 2004 ; au règlement CE n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires ; ainsi qu'à la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires à savoir le décret sanction 2007-766 su 10 mai 2007, modifié par le décret 2008-1469 du 30 décembre 2008.

Graines de courge

Les informations présentes sur cette fiche technique sont valables ce jour et peuvent être sujettes à modification en fonction de l'évolution des matières premières utilisées et de leur actualisation.